



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Des taux de sucre alarmants

Question écrite n° 17509

Texte de la question

M. Karl Olive appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la présence de sucres ajoutés dans les produits transformés vendus en France. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses), une analyse de plus de 50 000 produits sur le marché français entre 2012 et 2020 a révélé qu'une grande majorité de ces produits contiennent au moins un agent sucrant, qu'il s'agisse de sucre blanc, de miel ou d'édulcorants tels que l'aspartame ou la stévia. Cette présence de sucre ajouté est estimée à 84 % pour la charcuterie, 60 % pour les plats préparés et les soupes et 40 % pour les petits pots pour bébés, entre autres. Les conséquences de cette situation sont graves, avec près de la moitié de la population française en surpoids ou obèse en 2024, représentant 47,3 % des adultes. Ce phénomène engendrerait jusqu'à 2,7 % du PIB de coûts chaque année, une tendance qui pourrait s'aggraver considérablement à l'avenir. M. le député souhaiterait donc la mise en place de mesures visant à réduire la quantité de sucre dans ces aliments et à atténuer les risques associés. Il se demande notamment si une approche similaire à celle de la taxe sur les ajouts de sucre et d'édulcorants dans les boissons, mise en place en 2018, pourrait être envisagée pour les aliments.

Données clés

Auteur : [M. Karl Olive](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17509

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2024](#), page 3358

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)